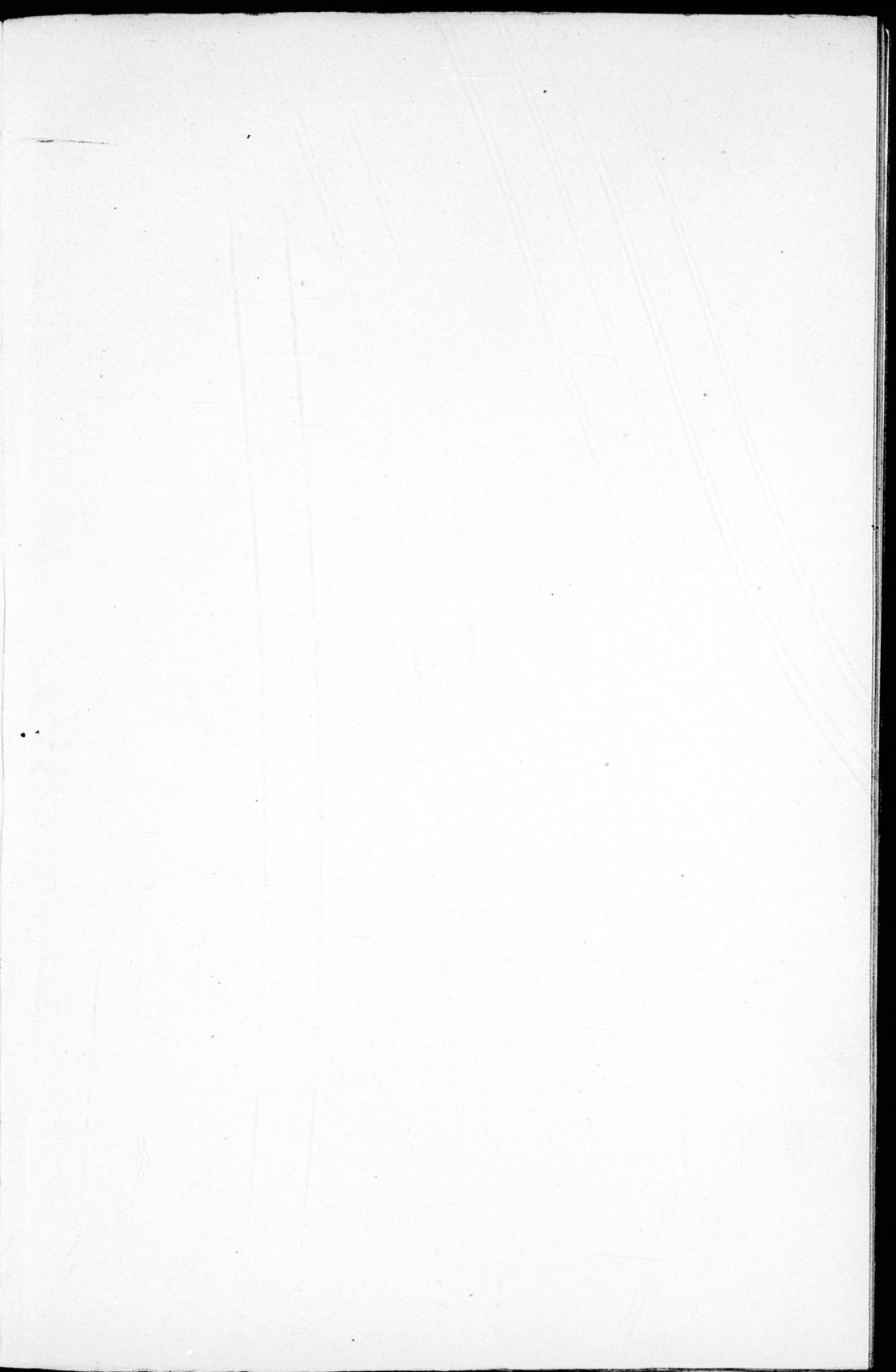


441





C

N^o 441

Homage de l' auteur.



C
№ 441

BIBLIOTHEEK UNIVERSITEIT UTRECHT



2912 946 1



441

ACADÉMIE ROYALE DE MÉDECINE DE BELGIQUE.

**CONSIDÉRATIONS pratiques sur le typhus bovin et char-
bonneux; par M. PÉTRY, membre honoraire (1).**

Messieurs,

— Il vous souvient qu'à l'époque de l'invasion de la peste en Belgique, en 1865, alors qu'on se décida à sacrifier les animaux malades et les suspects, nous fîmes, dans cette enceinte, la proposition de nommer une Commission qui serait chargée de se rendre partout où les foyers de contagion pourraient se produire, tant pour chercher à reconnaître les signes caractéristiques de cette grave affection que personne de nous n'avait encore vue, que pour la distinguer du typhus charbonneux, avec lequel on l'avait confondue en maintes occasions dans le Limbourg et ailleurs.

Cette proposition fut vivement combattue par l'honorable M. Bellefroid, qui, partisan et promoteur de l'abatage, soutint que cette mesure était la seule efficace pour se rendre maître de l'épizootie, et finit par donner à la Compagnie l'assurance que, sous peu de temps, ce sacrifice aurait raison du fléau.

(1) Extrait du *Bulletin de l'Académie*, t. VI, n° 9.

Cette assurance de notre collègue, messieurs, énoncée avec conviction, eut pour effet de mettre fin au débat, auquel prirent part plusieurs orateurs, entre autres MM. Lebeau, Crocq, Thiernesse et Vleminckx. — Ce dernier membre déclara que le Gouvernement s'occupait si sérieusement de la peste qu'il devenait inutile que l'Académie intervint ; ce fut là du moins le sens des paroles de notre honorable président.

A son tour, l'honorable M. Crocq fit remarquer que l'Académie reviendrait sur cette question, si l'assurance donnée par M. Bellefroid pouvait ne pas se réaliser.

L'assommement préconisé mis en usage eut raison de la peste, messieurs, c'est vrai, mais ce ne fut pas *sous peu de temps*, ainsi qu'on l'avait assuré ; il fallut plus de deux ans pour y arriver, sans compter les éclats de peste postérieurs, et ce résultat tardif, à quel prix l'avons-nous obtenu ?

Plus d'un million de francs a été absorbé en indemnités payées aux vétérinaires, bouchers, hommes de peine, et notamment aux propriétaires du bétail sacrifié, dont la moitié, pour ne pas dire les deux tiers, sans nécessité reconnue, et qu'on aurait pu sauver en grande partie par une séquestration rigoureuse et une surveillance de vingt à trente jours (j'entends les animaux dits suspects).

Nous nous serions rallié de cœur au sacrifice des malades, mais nous n'avons jamais compris la nécessité d'immoler le bétail *dit suspect*, malgré tout ce qu'on ait pu dire jusqu'à ce jour.

L'arrêté royal du 3 septembre 1865, basé sur le rapport de M. le Ministre de l'intérieur, dit : « que l'assommement sera » appliqué tant que l'affection se manifeste dans des *foyers res-* » *treints et peu rapprochés* et qu'il faudra en user chaque fois » que ces deux conditions seront réunies. »

Nous nous demandons, messieurs, si, à Hasselt, la peste

constituait des foyers restreints et peu rapprochés, à moins de prétendre, ce qui est impossible, que cette ville était le siège d'un *seul et unique foyer de contagion* ?

On a donc fait infraction à l'arrêté royal en y sacrifiant malades et suspects ; on a été plus loin, on y a immolé *cent et neuf têtes de bétail sain*, ainsi que nous l'avons établi dans notre communication de juillet de cette année.

Partisan de l'abatage des animaux pestiférés dans la limite des conditions prescrites par l'arrêté royal, nous n'avons jamais pu nous faire à l'idée de sacrifier ceux des animaux qu'on taxe de *suspects*, par le seul fait qu'ils auraient cohabité pendant quelques jours ou quelques heures dans une étable où se trouvait un certain nombre d'animaux contaminés.

Gubler, dans sa *Thérapeutique médicale*, n'est point partisan du sacrifice des suspects, et nous connaissons plus d'un vétérinaire ayant rendu de grands services à l'occasion de la peste, qui nous ont avoué que leur opinion était contraire au sacrifice des *suspects*.

Ne pensez-vous pas, messieurs, que le mot *suspect* renferme en lui quelque chose de suspect ?

L'être ou la chose frappé de suspicion n'entraîne-t-il pas l'idée d'un vice plus ou moins profond dont l'existence, dans l'espèce, peut bien et doit même faire défaut dans un très-grand nombre de cas ?

Sur 4,396 animaux abattus à Hasselt, 4,066 se trouvaient au nombre des suspects.

La chair de ces animaux fut mise à la consommation, mais on s'est gardé de nous faire connaître, et pour cause, le nombre des *malades* que l'autopsie aurait révélé chez ces animaux suspectés de peste.

Si l'on tient compte de la sphère d'activité du virus bovin, qui est de 20 à 30 pas, il reste évident que le nombre des

contaminés parmi eux a dû être fort restreint, s'il en existait toutefois.

Comment pourrait-il en être autrement, quand on réfléchit que, dans une étable peuplée de 100 bêtes à cornes, par exemple, dès qu'on y découvrirait quelques malades, on se hâterait de sacrifier tout le reste, quelle que fût la distance qui séparait les suspects des malades ; ce fait s'est produit, non une fois, mais dix, vingt fois pendant le règne de l'épizootie en Belgique.

Les *Annales de médecine vétérinaire* de 1869 donnent le résumé des pertes éprouvées, non compris celles résultant de l'abatage opéré dans quelques communes-frontières de la France.

Il y est dit : 1° L'autorité a fait abattre comme atteintes du typhus, 887 bêtes bovines et 57 bêtes ovines.

2° Comme suspectes à raison de leur contact plus ou moins direct avec les malades, 1,519 bêtes bovines et 354 bêtes ovines.

Soit en tout 2,817 animaux, dont 1873 abattus préventivement comme suspects, c'est-à-dire les 2/3 environ.

Si ces 1,873 têtes de bétail avaient été mises à part, en plein air (1), entourées d'un cordon sanitaire, soigneusement entretenues et observées pendant vingt à trente jours, qui de nous pourrait ne pas croire qu'un grand nombre d'entre elles n'eût échappé aux étreintes de la rinderpest, usant à l'égard de celles qui pouvaient devenir malades de certaines précautions lors de l'abatage et de l'enfouissement ?

Les faits suivants démontrent péremptoirement l'utilité de cette mesure :

A. Nous avons su par un des mémoires sur la peste transmis

(1) Il est connu que le grand air et la ventilation sont les éléments les plus actifs de la décomposition du virus bovin.

à l'Académie, qu'en 1745 « les villages de Tarfec-Courtivron, Molloy et autres, n'avaient encore rien perdu le 9 juillet de cette année, à la suite de la séquestration, tandis que ceux de Dijon et de Châtillon se trouvaient infectés. »

B. Chez un marquis d'Exeray, village où tout le bétail périssait la même année, le jardinier du château, qui avait soigneusement séquestré son bétail, fut le seul qui conserva son troupeau.

C. Les princes Pamphile et Borghèse sont également parvenus à préserver leurs troupeaux, au milieu de l'infection générale, parce qu'ils avaient empêché toute communication avec le bétail contaminé.

Le docteur hollandais Degraaff recommande la *séquestration*, comme étant le moyen le plus sûr, le plus facile et le moins coûteux pour soustraire le bétail à la peste bovine; cette mesure, dit-il, appliquée dans le principe, donne en quelque sorte la certitude que le bétail échappera à la contagion; il ajoute qu'on en a obtenu les meilleurs résultats.

Il dit qu'on a remarqué en Italie que le bétail des couvents a été souvent affranchi de la peste, parce que les pacages sont habituellement clôturés, — et qu'il en a été de même chez les propriétaires assez prudents pour clôturer les bêtes saines, tout en cherchant à éloigner les marchands, bouchers et curieux.

Les mêmes faits se sont produits à Hasselt en maints endroits, à ce que nous apprend notre honorable collègue, M. Willems.

Ainsi, la séquestration à laquelle eut recours M. Louis Vanvinkeroy a eu pour effet de conserver son bétail intact, bien qu'il se trouvât dans le voisinage des foyers de contagion et quoique le transport des cadavres de maintes bêtes infectées se fit à 15 mètres de distance de ses étables.

E. Il en a été de même chez plusieurs distillateurs dont les étales se trouvaient au centre de certains foyers et dont le bétail a échappé à la contagion.

F. Une autre étable, qu'on avait omis de visiter, contenant plusieurs têtes de bétail appartenant à un individu préposé au transport et à l'enfouissement des cadavres, a été exempte de la peste, quoique le propriétaire, constamment en contact avec le virus bovin, dont les vêtements devaient être imprégnés, soignât lui-même journellement son bétail, et quoique le domicile de cet homme se trouvât dans le voisinage du lieu où les cadavres étaient provisoirement déposés avant leur enfouissement.

Il résulte évidemment des nombreux faits qui précèdent et qui, sans nul doute, ont dû se produire ailleurs, que le virus bovin est moins contagieux qu'on ne le pense généralement et que tous les animaux échappés à la contagion par une simple séquestration, coururent plus de danger au centre des foyers que ne courait le bétail sain des environs du lieu où serait établie la séquestration des suspects.

Le docteur Degraaff fait remarquer, dans son travail publié en 1865, que la peste est loin d'offrir toujours le même degré de gravité et de contagiosité. Il cite Brugmann attestant que l'épizootie bovine de 1793 fut beaucoup moins violente que les précédentes, dont parlent Camper, Vinck et autres écrivains hollandais. Du reste, tous les faits que nous venons de citer semblent s'expliquer par les nouvelles études de M. Chauveau sur les virus et qui établissent positivement que ceux-ci sont fixes et que la contagion ne s'opère ni par la peau ni par les poumons, mais uniquement par les voies digestives, au moyen de l'alimentation.

Persistera-t-on, messieurs, à sacrifier inutilement, à l'avenir, tant d'animaux précieux qui font la richesse de nos campa-

gues? Nous appelons, sur ce sujet, votre plus sérieuse attention et celle de la législature. Appartenant au premier corps médical du pays, vous devez plus que personne, me semble-t-il, avoir à cœur la conservation de la fortune publique dans une question qui vous concerne spécialement. Vous ne pouvez tout au moins vous dispenser de conseiller à l'autorité l'essai de la mise en observation du bétail *suspect*, en l'entourant de toutes les précautions désirables.

Cet essai, affranchi de tout danger, aurait pour résultat, *c'est notre conviction*, de conserver à l'agriculture un grand nombre d'animaux inutilement immolés, à part l'économie dont profiterait le trésor public. En tout état de cause, cet essai n'offrirait pas le danger qu'offrit la convention faite entre l'État, les cultivateurs et laitiers de Hasselt et d'autres localités; n'a-t-on pas lieu de s'étonner, en effet, qu'à côté de la rigueur extrême des mesures ordonnées, des entraves apportées au commerce d'une part, et dont les plaintes ont retenti aux Chambres législatives, on se soit laissé aller, d'autre part, à poser certains actes qu'on pourrait taxer d'imprudence ou comme étant tout au moins contradictoires des mesures sus-indiquées? C'est ainsi que, d'après cette convention, l'État payait aux cultivateurs une indemnité équivalente à la moitié et aux laitiers faisant le sacrifice du bétail sain, les deux tiers de la valeur estimative, outre la libre disposition *de la viande, de la graisse et de la peau*. La viande soumise à la consommation provenait, j'imagine, non-seulement des bêtes saines, mais encore des animaux suspects dont l'autopsie ne révélait aucune trace matérielle appréciable du typhus.

L'autorité supérieure belge avait, on le sait, proscrit l'introduction, conséquemment l'usage de toute *viande fraîche provenant de l'extérieur*, en vue d'empêcher l'extension de l'épizootie. Comment se fait-il qu'on ait autorisé la vente de cette den-

rée sur tous les points du pays, au risque de propager le mal et de compromettre, en outre, la santé publique.

M. Muller, de Berlin, dit que, le plus souvent, la transmission de la peste a lieu non-seulement par cohabitation avec des malades, mais au moyen du contact de la viande provenant de bêtes atteintes. C'est cependant ce qui peut avoir eu lieu ici, quand on pense à la façon dont l'abatage s'opéra à Hasselt.

Qui ne connaît la précipitation avec laquelle cet abatage avait lieu ; qui ne sait encore que *bêtes malades, suspectes et saines* étaient assommées et dépecées par les mêmes bouchers, au moyen des mêmes instruments, souvent dans les mêmes locaux, alors que l'une et l'autre de ces viandes pouvaient s'imprégner du virus bovin, exposées comme elles l'étaient à une atmosphère virulente et au contact d'un nombreux personnel ? Aussi, ce fut ce motif qui détermina les vétérinaires de Liège et d'autres lieux à faire enfouir ces viandes, dans la crainte d'une contamination possible du bétail de leurs localités.

D'autre part, comment concilier l'idée de la santé de cette viande et l'ordre formel de brûler les caisses qui la contenaient à leur arrivée à destination ? Toutes ces imprudences n'offrirent-elles pas plus de danger pour la transmission de l'épizootie que n'en offrirait la mise en observation des suspects convenablement établie ?

Sans doute, en permettant l'usage de la viande de certains animaux, on avait en vue de soustraire l'État au paiement de l'énorme indemnité devant faire face à la valeur marchande du bétail sacrifié ; aussi n'en faisons-nous pas un crime à l'autorité ou à ceux qui ont proposé cette mesure, qui, d'ailleurs, pouvait s'exécuter sans danger, si l'on avait eu soin de disposer de locaux d'abatage distincts pour les différentes caté-

gories d'animaux à occire, ainsi que d'hommes et d'instruments spéciaux.

De cette façon, on évitait le danger d'une contamination qui peut s'être produite et l'on sauvegardait avec certitude la santé publique. C'est en vain qu'on prétendra que l'usage de pareille viande n'a rien de dangereux ; on ne parviendra jamais à vaincre la répugnance du consommateur. Ne sait-on pas qu'on a vu des chiens périr pour avoir mangé de la viande provenant d'animaux typhisés ? Cette question, restée longtemps douteuse, est résolue aujourd'hui affirmativement par les observations du docteur Wagner, qui a vu, en 1834 dans la Saxe prussienne, deux personnes mourir presque subitement et quatorze autres devenues sérieusement malades à la suite de l'usage ou du contact de ces viandes.

Chez toutes ces personnes, il se manifesta des symptômes gastriques, cérébraux et cardiaques des plus graves. Le petit nombre d'entre elles avait eu affaire à des animaux malades, les autres avaient mangé de leur viande ; plusieurs furent atteints de la pustule maligne par l'ingestion seule de la viande, qui, pourtant, avait été cuite.

Le résidu de la graisse fondue fut jeté dans le manger de deux cochons, de deux chiens et de deux chats, qui tous crevèrent en se roulant sur l'herbe, qu'ils semblaient rechercher pour se soulager.

M. Viseur, vétérinaire dans le département du Pas-de-Calais, cite maints animaux non ruminants qui ont contracté la peste bovine ; il dit qu'il n'est pas prouvé que l'homme soit absolument réfractaire à cette maladie.

Si, d'autre part, nous faisons état de maladies survenues chez plusieurs personnes ayant fait usage de viande provenant d'animaux atteints de la rinderpest et de celles qui ont pris leur source à la suite d'autopsies faites par les vétéri-

naires anglais Robert, Hancocq, Hamack, et la mort qui enleva si rapidement le vétérinaire Plumby, de Sudberg, à la suite d'une nécropsie, il ne peut guère rester de doute sur l'insanité des viandes typhisées, ni sur le danger des autopsies cadavériques.

Où en sommes-nous donc aujourd'hui, messieurs, avec la peste bovine? Nul ne peut le dire.

Depuis son invasion ici et ailleurs, tantôt on la dit disparue dans telle ou telle localité où elle avait exercé certains ravages, tantôt elle renaît à proximité ou à une distance plus ou moins grande en d'autres lieux frappés antérieurement, ainsi que nous l'avons vu pour la province d'Anvers.

Il y a peu de temps, elle régnait dans les Flandres et dans quelques villages voisins de la frontière française, d'où, à l'heure qu'il est, on la dit disparue.

En mars dernier, maints journaux annonçaient que M. Bouley avait fait depuis peu, à l'Académie des sciences, une communication fort importante, énonçant que la peste faisait de nouveau, de grands ravages dans le département du Nord; il recommandait des mesures énergiques, telle que l'occupation armée de l'arrondissement; il demandait, à défaut de guérir, le rétablissement des quarantaines et de circonscrire les foyers d'infection, afin d'empêcher le fléau de se propager et de s'étendre au loin.

Depuis quelque temps, le département du Nord, en France, semble de nouveau affranchi, tandis qu'on dit le mal reparu en Prusse, en Hollande et en Russie, et ce qui le prouve, c'est l'arrêté royal suivant, du 9 août dernier, rendu exécutoire le lendemain en Belgique :

« Art. I. — Est interdit par la frontière maritime, le transit
» des bêtes bovines, ovines et des autres ruminants provenant
» de l'Allemagne du Nord et de la Russie.

» ART. II. — Le bétail importé d'autres pays ne sera admis
» à l'entrée et au transit, par la frontière maritime, que pour
» autant qu'il soit prouvé, par justifications régulières et à la
» satisfaction de l'administration de la douane, que ces ani-
» maux ne proviennent pas des pays indiqués ci-dessus. »

D'autre part, on annonce que la peste a reparu en Angle-
terre, entre autres dans le Yorkshire.

On le voit, messieurs, nous ne cessons d'être menacés, tantôt
chez nous, tantôt à nos frontières, or, en présence de l'apparition
et de la réapparition du fléau en divers endroits, ce qui nous met
dans un état de doute, de perplexité et d'espérance alternant sans
cesse, que reste-t-il à faire? N'aurions-nous pas dû depuis long-
temps et ne devons-nous pas plus que jamais, en vue d'une invasion
éventuelle, aller à la recherche de l'un ou l'autre moyen capable
d'accroître chez le bétail, le degré de résistance à ce fléau de nos
campagnes? en d'autres termes, chercher un moyen préventif à
essayer sur les animaux sains, tant dans les localités atteintes
que sur ceux des localités voisines où la peste n'a point encore
paru, tout en circonscrivant au besoin les foyers de contagion qui
pourraient se produire et dont le nombre ne pourrait que décroître,
si on était assez heureux pour découvrir ce moyen, objet de nos
recherches.

La prophylaxie est d'ailleurs dans les vœux de tout le monde. —
Cette idée a été suffisamment exprimée par M. le Ministre de l'inté-
rieur dans son rapport au Roi, où il est dit en parlant des pertes
essuyées : « Quoique cette perte soit peu importante, eu égard à
celles que d'autres pays ont essuyées, elle est cependant assez
considérable pour faire apprécier les maux qu'une épizootie de ce
genre peut provoquer et combien il serait désirable qu'on put à
l'avenir en préserver le pays. »

Ce désir est également dans les vœux de l'Académie qui

déjà s'est occupée des sels de Polli, comme il est dans les vœux de la législature qui n'a pas entendu, vous le savez, messieurs, adopter comme son dernier mot, le système d'abatage actuel, mais comme étant une mesure provisoire ainsi qu'elle l'a déclaré, jusqu'à ce qu'un moyen préventif efficace ait été découvert.

Dans une question aussi importante rien ne doit être négligé.

Permettez-moi donc, messieurs, d'examiner quelques-uns des moyens mis en avant, comme préventifs de la peste.

1° Je ne puis m'empêcher de revenir sur celui de M. Paerlenberg qui reste son secret, dont j'ai fait mention dans le rapport sur la peste et à propos duquel les expériences faites à l'école vétérinaire d'Utrecht, démontrèrent, vous vous en souvenez, que six animaux désignés par l'auteur, furent enfermés pendant *cinq semaines* dans des locaux infectés et qui restèrent indemnes du fléau, bien que trois d'entre eux eussent été frictionnés au *muffle*, *aux yeux* et à la *pituitaire* avec la salive, les larmes et le mucus purulent d'animaux pestiférés. Les veaux de ces trois vaches furent placés à leur tour, dans un *lieu infecté*. Ils y devinrent malades peu de temps après, mais l'affection offrit peu de gravité et se termina en quelques jours par la guérison.

Les six sujets qui furent soumis à la première expérience et qui se montrèrent réfractaires à l'atteinte du typhus, furent de nouveau soumis à une nouvelle expérimentation; mais cette fois, on inocula le virus à quatre d'entre eux au moyen de *scarifications et de sétons* qu'on infecta; aux deux autres on ne fit qu'appliquer sur la muqueuse nasale, de la salive malade.

De ces six sujets, cinq devinrent malades, trois périrent. deux survécurent, un se montra de nouveau réfractaire.

« Résultat surprenant, disions-nous dans notre rapport, messieurs, » car *inoculation* n'est pas synonyme de simple contact; aussi votre Commission a-t-elle été unanime à penser que, quel que soit le secret de M. Paerlenberg, les expériences dont il s'agit, révèlent en valeur de l'immunité, un caractère de vraisemblance qui touche à la certitude.

2° Notre honorable collègue, M. Burggraeve, dès 1863, je pense, recommandait dans une brochure intitulée : *de l'épi-zootie actuelle et des moyens de la prévenir*, le chlorure de sodium à l'intérieur, ainsi que les phosphites et les hypophosphites de soude employés en lavage extérieurement. — Il est fâcheux qu'à cette occasion on n'ait pas cru utile de faire quelques essais, c'est d'autant plus regrettable que ces essais ne coûtaient rien et pouvaient prévenir des pertes sérieuses.

L'honorable M. Burggraeve pourrait vous citer un fait singulier qui s'est produit à propos de la publication de sa brochure et du peu de confiance qu'elle inspira en haut lieu, ce qui fut probablement cause de l'abandon fait par l'auteur du moyen qu'il recommandait et sur lequel nous aurons l'occasion de revenir bientôt.

3° Viennent actuellement les sous-sels recommandés par M. Polli à propos desquels notre honorable président nous disait dans une dernière séance, qu'il valait la peine de se renseigner en Italie sur de nouveaux faits attestant l'efficacité de ce moyen. Notre honorable collègue, M. Crocq, dit ne pas avoir foi dans l'action de ces sels comme *prophylactiques et curatifs*; il dit les avoir expérimentés dans maintes affections de l'homme où Polli les recommandait, maladies qui n'ont, d'ailleurs, avec la peste, nulle espèce de rapport. Ne peut-il pas se faire que, manquant leur effet dans telle ou telle maladie de l'homme, ces sels réussissent comme préventifs contre la peste ?

Si, comme l'a dit encore notre collègue, M. Crocq, le seul effet obtenu par lui par les sels de Polli est l'action purgative, c'est un motif pour nous de croire qu'ils peuvent réussir comme préventifs, peut-être même comme curatifs, ainsi que nous le verrons plus loin. Notre collègue avoue, toutefois, ne pas vouloir affirmer la nullité de ces agents d'une façon absolue; l'expérimentation, qu'il appelle de tous ses vœux, tout en indiquant le mode d'y procéder, est d'autant plus nécessaire, selon nous, que le doute existe entre les affirmations de Polli et d'autres personnes attestant l'efficacité du moyen et les expériences faites en Angleterre qui la nient, ainsi que nous l'a fait connaître, dans son rapport, M. Thiernesse. Si, comme l'a dit l'honorable M. Crocq, « il fallait déjà une épidémie ou une épizootie très-intense pour qu'un sujet sur cent en soit frappé, ajoutant qu'il ne savait pas si la fameuse épidémie de choléra de 1866 de Bruxelles avait frappé plus d'un sujet sur cent; » c'est là, messieurs, un des plus forts arguments pour qu'on se désiste d'abattre les animaux suspects de peste, dont les deux tiers sont sacrifiés.

4° Je ne puis me dispenser, messieurs, de vous entretenir quelques instants de l'eau de mer donnée en boisson au bétail, recommandée comme préventive du typhus bovin.

J'avais lu, vers 1866, dans un journal que j'envoyai immédiatement à M. Burggraeve, un article mentionnant une lettre adressée par un seigneur russe à M. Moll, président de la Commission d'agriculture de France, pour qu'il la fit connaître, qu'à l'approche de la peste des domaines de ce seigneur, possédant un nombreux bétail, il avait pris le parti de donner l'eau de mer en boisson à son bétail, engageant ses amis à en agir de même, et qu'ils sont parvenus, par ce moyen simple et peu coûteux, à garantir de la peste leurs nombreux troupeaux, dont *pas une seule bête ne périt*. L'expérience fut poussée plus

loin. On plaça intentionnellement, dans une étable *ad hoc*, à côté des pestiférés du bétail ayant pris l'eau de mer et placé de façon que chaque bête saine se trouvât entre deux malades.

Il ne fut pas possible, par cette cohabitation directe, qui dura assez longtemps, de faire contracter le typhus aux animaux ayant fait usage de ce moyen. Il était dit qu'à défaut d'eau de mer on pouvait y substituer l'artificielle qui donnait le même résultat. Voilà le fait tel que je l'ai lu; j'en donnai connaissance à notre collègue, M. Crocq, au temps où tous deux nous faisons partie de la Commission des épizooties.

Si ce fait est exact, messieurs, il donne la consécration la plus complète à l'idée de notre collègue, M. Burggraeve, recommandant l'emploi du sel de cuisine, idée qui, malheureusement, ne fut pas admise.

Je ne terminerai pas, messieurs, sans vous entretenir d'une maladie qu'on peut regarder comme étant *la peste indigène du bétail*, je veux parler du *typhus charbonneux*, dit charbon, fièvre charbonneuse, qui offre avec le typhus bovin et autres maladies typhoïdes plus d'un lien de parenté et sous le rapport des symptômes et des lésions cadavériques; s'il est moins souvent contagieux de bête à bête, il est pour l'homme un danger réel qui se vérifie chaque jour. L'usage du lait et de la viande d'un animal charbonneux amène promptement la mort des personnes qui s'en sont nourries, ainsi que nous l'avons déjà dit.

Le contact de la peau, du sang ou autre matière provenant de l'animal, surtout en cas de la moindre égratignure ou érosion chez la personne, détermine sans tarder le développement de tumeurs charbonneuses ou de la pustule maligne, offrant non moins de dangers pour sa vie, si l'on ne se hâte de cautériser à fond et d'administrer à l'intérieur l'acide phénique, ainsi que le déclare le Dr Declat dans une récente publication.

Vous dire, messieurs, le nombre des victimes que fait partout cette maladie en Belgique (1) et en Hollande notamment est incroyable.

Ainsi la Hesbaye, le Condroz, Herve et ses environs particulièrement, où elle règne périodiquement et de temps immémorial, en souffrent beaucoup, tantôt sous forme sporadique ou épizootique. — Nous avons vu à Herve chez le sieur Lamarche plusieurs têtes de bétail au pâturage, saines en apparence, foudroyées sur le coup. — Cette forme apoplectique fait exception, il est vrai, mais quelle que soit la durée de cette grave affection, la perte des animaux n'en est pas moins certaine ; c'est si vrai que tout vétérinaire consciencieux doit avouer que c'est à peine, si dans le cours de sa pratique, il a pu sauver deux à trois bêtes sur cent. La forme suraiguë de ce typhus est fatalement mortelle et a souvent donné le change aux vétérinaires, qui le prenait pour l'hydrophobie ; dans ce cas, les animaux s'agitent, éprouvent des spasmes nerveux, bâvent, poussent des beuglements tellement intenses, qu'ils peuvent être entendus à une lieue à la ronde, succombent enfin en peu de jours. Cette forme suraiguë nous l'avons constatée différentes fois, entre autres avec M. Macorps de Huy, dans une commune du Condroz. — Il y a quelques mois à peine qu'elle fut observée également chez M. Sera, fermier à Longchamps, près de Waremme. Là aussi l'affection prise pour la rage par certains vétérinaires, avait jeté l'épouvante et l'effroi dans tout le canton.

(1) Ces derniers jours la *Gazette de Liège* mentionnait le règne de la fièvre charbonneuse dans la commune de Juprelle en Hesbaye, par l'annonce suivante :

« La fièvre charbonneuse s'est déclarée dans le bétail de la commune de Juprelle.

« Une bête a déjà été abattue, une autre foudroyée en quelques heures de temps, une troisième atteinte devra, dit-on subir le même sort que la première ; les autorités se trouvent sur les lieux et toutes les mesures usitées en pareil cas ont déjà été prises.

Du reste, Virgile, messieurs, semble, dans son troisième livre des Géorgiques, avoir très-bien connu le typhus bovin et le typhus charbonneux ; car ses derniers vers que je transcris ici, et traduits par De Lille, signalent parfaitement à eux seuls et les ravages de ces deux fléaux et les dangers qu'ils font courir à l'homme.

Des troupeaux expirants, les lamentables voix,
Font gémir les côteaux, les rivages, les bois,
Ils comblent le bercail, s'entassent dans la plaine,
Dans la terre avec eux on enfouit leur laine.
En vain l'onde et le fer pénétraient leur toison,
Rien ne pouvait dompter l'invincible poison ;
Malheur au mortel, qui, bravant leurs souillures,
Eut osé revêtir ces dépouilles impures !
Soudain son corps baigné par d'immondes humeurs,
Se couvrait tout entier de brûlantes tumeurs ;
Son corps se desséchait et ses chairs enflammées,
Par d'invisibles feux périssaient consumées.

Le typhus charbonneux considéré comme maladie contagieuse donnait droit, de tout temps, en cas d'abatage, à une indemnité en faveur du propriétaire ; ce droit à l'indemnité n'existe plus depuis quelques années, nous ne savons trop pourquoi.

Il en est résulté une atteinte fréquente à la santé publique. Certains possesseurs de bétail malade abattent ou vendent clandestinement celui-ci à des bouchers spéculateurs peu soucieux de la santé de leurs semblables.

Le colportage de pareille viande dans les campagnes se fait avec d'autant moins de crainte, qu'il n'y existe aucun contrôle et que la vente se fait à prix réduit. Cette résolution de certains campagnards de tirer parti de leurs bêtes malades, est la conséquence du retrait de l'indemnité accordée dans le temps par l'Etat.

De là messieurs, la fréquence des cas de *tumeurs charbon-*

neuses et de pustule maligne remarquées aujourd'hui chez l'homme dont la vie est souvent menacée.

Il y a trois ans environ, un bœuf charbonneux dont la viande avait été mangée par certains habitants d'un village du Condroz, donna lieu à la pustule maligne et à des tumeurs charbonneuses chez douze personnes qui, m'assure-t-on, ont été soignées par M. le docteur Henroz ; j'ignore ce qui en est advenu.

Vous comprendrez par ce qui précède l'importance de la cure et de la prophylaxie d'une affection dont les conséquences sont si funestes à l'hygiène publique et à l'agriculture.

En ma qualité de membre de la commission provinciale d'agriculture, j'ai souvent été désigné par M. le gouverneur, de concert avec mes collègues des localités frappées par le typhus charbonneux, à l'effet de prendre les mesures propres à mettre un terme au règne de cette maladie ; mais pas plus que mes confrères, je n'étais parvenu ni à affranchir ces localités, ni à sauver plus de 3 à 4 p. 400 des sujets contaminés.

Lorsque il y a une vingtaine d'années, je me décidai à abandonner la voie battue, en adoptant une méthode curative autant que préventive, que je me promis d'essayer à la première occasion qui s'offrirait, doutant toutefois du succès que n'avaient pu obtenir les divers modes de traitement indiqués par les auteurs ou inspirés par l'idée que chaque vétérinaire se faisait de la nature de la fièvre charbonneuse.

Voici comment je procédai dans une occasion solennelle.

J'étais invité par M. Dellicourt, fermier de M. le chevalier de Behr, au Monceau, commune de Tilff, à me rendre chez lui pour y voir son bétail atteint, disait-il d'une maladie qui, déjà lui avait enlevé quarante moutons de cent dont se composait sa troupe. Deux vaches de huit étaient mortes également, et des six chevaux, un venait de périr.

Je me rendis incontinent chez ce fermier et, après avoir constaté la fièvre charbonneuse et le charbon sur tout ce bétail, je lui déclarai que le mal ne s'arrêterait pas là, que cette maladie était d'autant plus grave que les moyens conseillés en pareil cas, étaient loin d'avoir des résultats satisfaisants. Conséquemment, je lui proposai le traitement que j'avais en vue, mais sans rien promettre.

Le propriétaire m'ayant donné carte blanche, nous nous mîmes incontinent à l'œuvre aidé par lui et son berger.

Nous administrâmes à chaque cheval et vache, une pinte de genièvre auquel nous ajoutâmes une demi-once de poivre et autant de gingembre (1), et à chaque mouton le quart de cette potion, à répéter le lendemain matin et l'après-dîner; abstention de provende solide.

Les boissons blanches à la farine, son et carottes cuites, furent prescrites pour toute nourriture, avec adjonction d'une légère dose de sel de cuisine.

J'avertis le fermier de tenir la main à la stricte exécution de ces mesures, l'informant que je reviendrais le surlendemain à la ferme, muni de sel de Glauber qui devait remplacer le chlorure de sodium.

Quelle ne fut pas ma surprise, messieurs, en arrivant chez le fermier, d'apprendre que quatre moutons seulement avaient péri, mais que vaches et chevaux étaient sauvés; ceux-ci piaffaient et hennissaient à mon entrée à l'écurie. Je fis doubler la quantité de la boisson blanche et administrer ce jour à chaque animal, le quart de la potion qui leur avait été donnée les deux premiers jours. Le lendemain, chevaux, vaches et moutons reçurent le long fourrage convenant à chacun d'eux.

Petit à petit on augmenta la ration solide jusqu'à ce qu'on arriva à la provende ordinaire.

(1) Qu'on fit chercher à Esneux.

Je fus tout aussi heureux que le fermier de cette cure à laquelle ce dernier était loin de s'attendre.

Inutile de vous dire, messieurs, si depuis j'ai persisté à mettre en œuvre le même moyen qui me réussit généralement depuis vingt années.

Ce traitement simple, peu coûteux, se trouve partout sous la main dans les campagnes et dispense de recourir au pharmacien dont l'éloignement fait souvent perdre un temps précieux. Je pourrais citer vingt cas où le succès a été le même.

J'affirme que de nombreux animaux ont échappé de cette façon, bien que dans l'esprit de mes collègues, ces animaux fussent voués à une mort certaine et que le reste du bétail a été préservé.

Feu notre regretté collègue, Spring, à qui je contais le succès obtenu chez le fermier Dellicour et ailleurs, me répondit : « Je ne suis nullement étonné de ce que vous me dites là, car je sais qu'en Suisse, où les villages sont très-distants les uns des autres, et où les secours médicaux se font attendre, le paysan se guérit en général du typhus en prenant un verre de genièvre auquel il ajoute deux pincées de poivre. »

N'est-ce pas là, messieurs, la confirmation de l'utilité de ce traitement ?

C'est le coup de fouet donné à l'organisme dans l'empoisonnement par cause interne (1).

Je n'achèverai pas, messieurs, sans vous dire un mot sur la cure du *charbon* et de la *pustule maligne* par un charlatan des Ardennes, parce que le moyen opérant cette cure, vient à nouveau confirmer l'utilité des excitants et des spiritueux

(1) Je me fais un devoir d'ajouter ici que c'est à mon collègue et ami M. Fosson que l'on doit, en partie du moins, le succès de la méthode dont il s'agit; je n'avais l'intention de combattre le typhus que par les spiritueux et ce fut lui qui m'engagea à y ajouter le poivre et le gingembre ou tout autre excitant.

dont je fais emploi dans le typhus charbonneux. Je tiens le fait d'un des hommes les plus honorables du pays, M. Victor Defavereau, de Petite Somme, qui demeurait chez moi et à qui j'avais indiqué les succès obtenus par ce mode de traitement.

Le charlatan dont ils s'agit, messieurs, cache son remède et le voile par l'application d'un emplâtre sur le mal. Il ne se rend pas à domicile ; il fait venir chez lui les malades et leur fait avaler pendant deux ou trois jours, force verres de genièvre ou d'eau-de-vie, au point même de les mettre dans un état d'ébriété ; on enlève ensuite l'emplâtre pour qu'on ne puisse pas s'emparer de ce prétendu arcane qui n'est que *l'enseigne*, l'alcool étant le vrai moyen curatif.

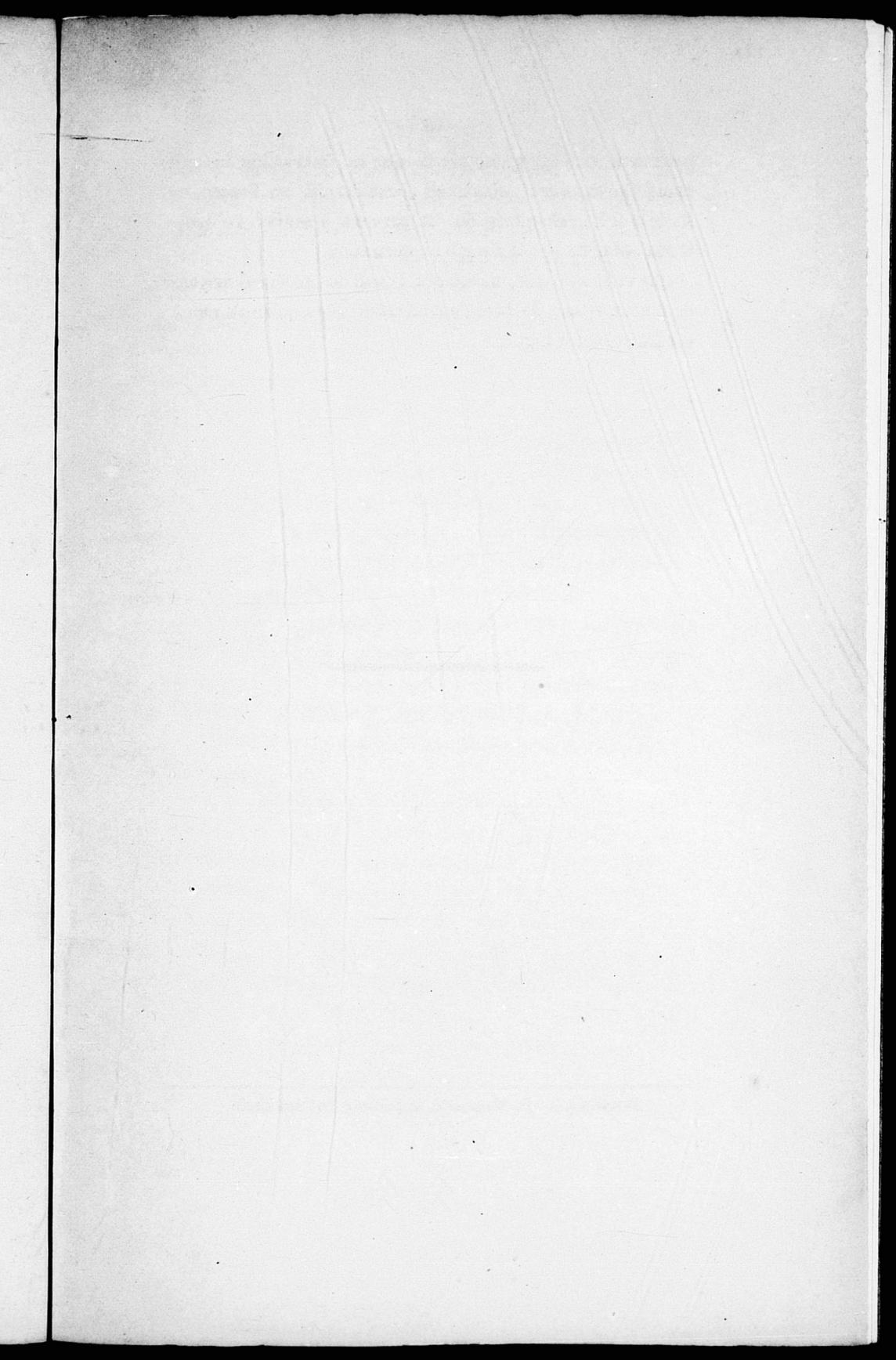
Au dire de M. Defavereau, cet homme est connu dans toute la contrée et a guéri des centaines de personnes portant des tumeurs charbonneuses ou la pustule maligne.

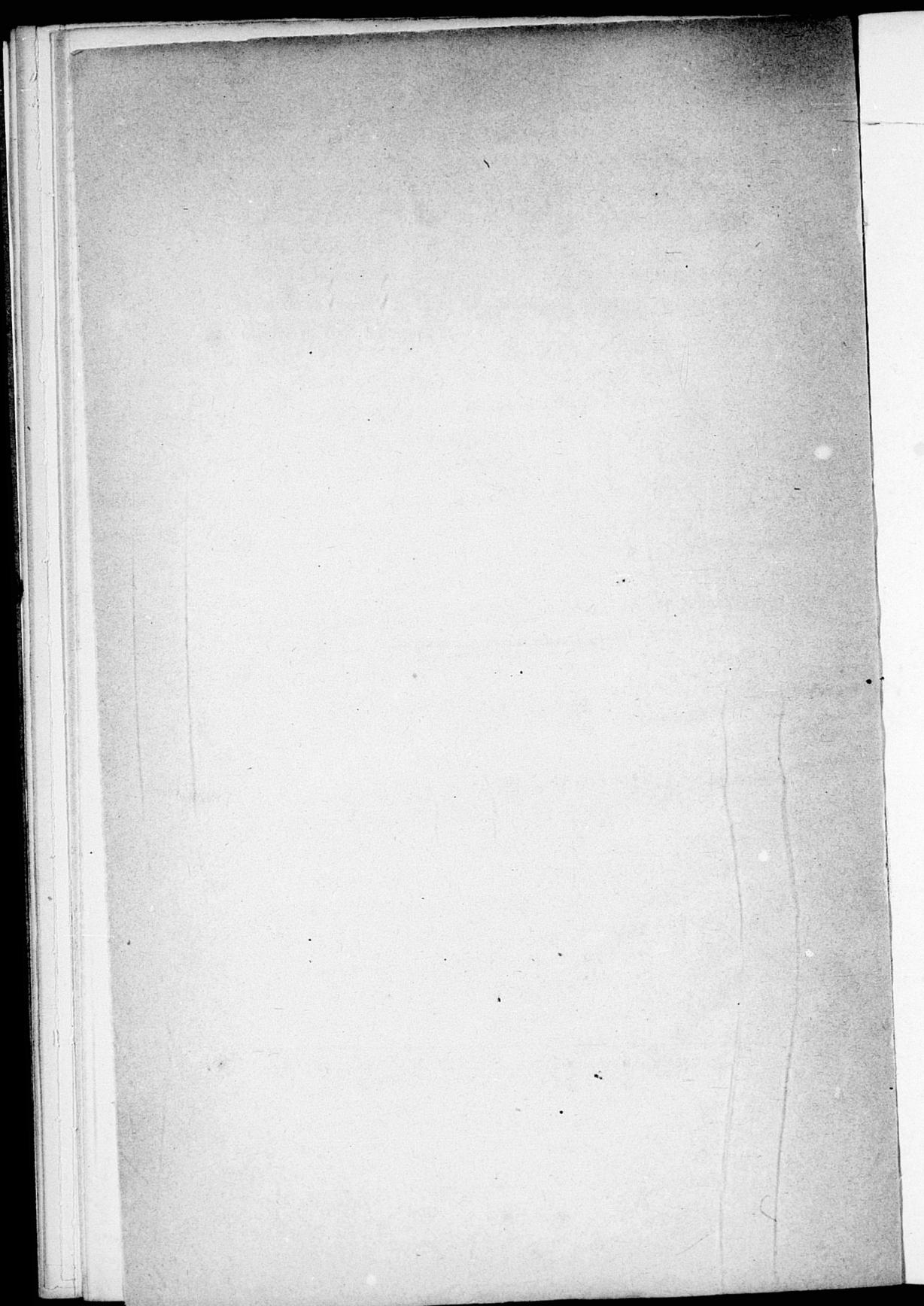
Quoi d'étrange, messieurs, dans ce moyen curatif ? De nos jours la science, ou du moins quelques hommes autorisés qui la représentent, n'ont-ils pas recommandé l'alcool contre la pneumonie de l'homme, dans certaines formes de l'apoplexie et dans la pleuro-pneumonie exsudative du bétail, autre fléau de l'agriculture ?

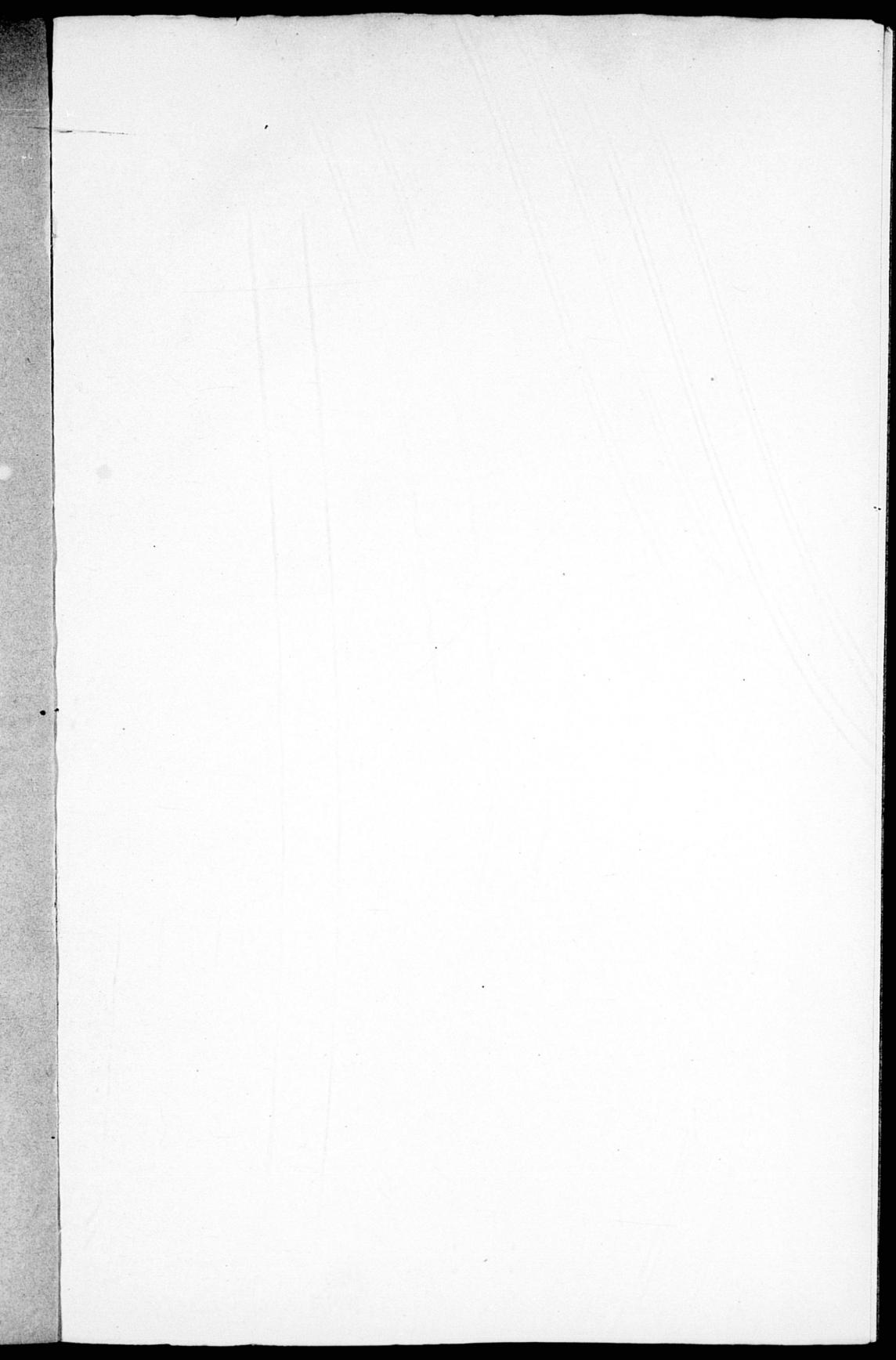
Lors de l'invasion de la peste bovine en Belgique, la méthode mise par moi en usage contre le typhus charbonneux, était connue, puisque j'en avais fait mention dans tous mes rapports trimestriels, au département de l'Intérieur ; mais on ne crut pas devoir en faire l'essai même comme préventive ; elle eut le même sort que celle de notre honorable collègue, M. Burggraeve ; on lui préféra le massacre en masse des *malades* et des *suspects*, système immolateur qui, en ravissant à l'agriculture du pays des animaux précieux, a enlevé, nous l'avons dit, dans une période de quatre ans, plus d'un million de francs de la caisse de l'Etat, dépenses dont plus des deux tiers

pouvaient être épargnées par la mise en observation des animaux dits *suspects*, puisque au siècle dernier en France, en Italie et à Hasselt même, on est parvenu à sauver de nombreux animaux par la simple séquestration.

Que coûterait donc, messieurs, l'essai des quelques moyens dont nous venons de faire l'énumération alors qu'on n'a rien à perdre et tout à gagner ?







1837988

A II JAN. 34

